



# Conseil Général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

### 1. Bienvenue du Président

Le Président Damien Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux personnes qui prennent la parole de se lever et de rappeler leurs noms pour faciliter le travail de la secrétaire et il signale que la séance est enregistrée afin de faciliter la prise du procès-verbal.

### 2. Appel

Excusés : Mmes Linda Baudin, Lyne Berguer, Arlette Cuvit et Cécile Ehrensperger  
MM. Jean-Marc Baudin, Jean-Jacques Bolay, Jean-Marcel Cuvit, Louis Derungs, Quentin Meyer et Laurent Santschy

Non-excusés M. Jean Wagner

Sur 40 membres que compte le Conseil, 29 sont présents, le quorum est donc atteint.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

### 3. Admissions – démissions – assermentations

Le Président annonce la démission du Conseil de M. Grégory Santschy en date du 23 octobre 2023 suite à son déménagement. Il procède ensuite à l'assermentation de M. Claude Rosset, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseiller.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

### 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2023

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 5 octobre 2023. Personne ne demande la parole.

Le procès-verbal est accepté à main levée, avec une abstention.

### 6. Election d'un nouveau membre pour la commission des bâtiments

Suite au départ de M. Grégory Santschy du Conseil, une place dans la commission des bâtiments est vacante. Le Président propose Mme Line Derungs qui s'est portée volontaire en demandant s'il y a d'autres propositions. Aucune autre candidature n'est apportée. Mme Line Derungs est élue par acclamation.

## 7. Préavis No 11/2023 de la Municipalité de Mollens concernant le budget 2024

### 7.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Mme Séverine Dehais remarque qu'au point 35.12 «poids public» il y a des charges de fr. 800.- pour l'année prochaine. Elle demande à quoi sert cette somme, puisque le poids public n'est plus en service et qu'il sera enlevé pour mettre des Moloks.

Mme Angèle Deillon explique que cette somme a été ajoutée au budget car elle avait été oubliée dans le préavis des Moloks. En effet, un rapport d'amiante doit être fait pour pouvoir détruire la maisonnette et d'autres frais liés à la destruction de la maisonnette sont inclus.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra a trouvé 5 imputations en termes «gaz» pour un total de fr. 24'000.- et 8 imputations en termes «traitement employé» pour un total dans les charges de fr. 87'800.- et dans les recettes de fr. 89'000.-. Il voudrait savoir de quoi il s'agit.

M. Gabriel Reber, Syndic, explique qu'en ce qui concerne le gaz, ils sont vendeurs de gaz et que le compte est donc remis à zéro. En fait, ils doivent facturer le gaz à chaque bâtiment de la Commune.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra demande si tout cela se reflète donc dans la recette de fr. 120'000.-.

M. Gabriel Reber répond par l'affirmative. Il ajoute, concernant l'employé communal, que c'est le même principe puisqu'ils ont voulu répartir le temps qu'il passe sur les routes et dans chaque bâtiment pour avoir une estimation de son occupation.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra fait remarquer que cela ne correspond pas. En effet, il y a des entrées qui figurent dans les charges pour un montant de fr. 87'800.- et d'autres entrées dans les recettes pour un montant de fr. 89'000.-.

M. Gabriel Reber pense qu'il s'agit d'une erreur de la part de la boursière ou peut-être qu'il s'agit des heures effectuées à l'extérieur pour d'autres communes. Mais normalement, cela devrait être correct.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra a une question concernant l'administration du service informatique et en particulier la maintenance et les dépenses informatiques. En fait, il est surpris par le montant de fr. 25'000.- car il a lu dans les commentaires qu'il s'agit de la mise aux normes de la MCH2. Il aimerait savoir de quoi il s'agit exactement.

Mme Angèle Deillon dit qu'il s'agit d'un nouveau plan comptable qu'ils doivent adopter en 2025.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra observe qu'il y a des dépenses pour la consommation et l'entretien de l'éclairage public et il qu'il y a fr. 14'000.- de leasing. Il demande en quoi consiste l'éclairage public.

Mme Angèle Deillon répond que c'est tout ce qu'ils ont à payer pour la réfection effectuée entre 2021 et 2022. En fait, ils payent en plusieurs fois et ont un contrat d'entretien avec la Romande Énergie.

Mme Severine Dehais a lu dans le rapport de la commission de gestion qu'il était prévu de confier tous les bâtiments occupés par des locataires à une gérance. Elle aimerait savoir s'il s'agit d'une étude ou si la décision a déjà été prise.

Mme Angèle Deillon dit qu'il s'agit d'une étude. Ils envisagent de le faire car c'est un travail qui leur prend beaucoup de temps et c'est un domaine qui devient de plus en plus complexe, notamment avec le droit de bail qui nécessite des connaissances solides pour faciliter le traitement des demandes et des besoins des locataires.

Mme Séverine Dehais dit que cela représente quand même le 5% des loyers, avec son expérience dans une autre commune, elle demande s'il ne peuvent pas demander à la fiduciaire de faire ce travail.

Mme Angèle Deillon répond qu'avec ce qu'ils ont étudié et les possibilités qu'ils auraient, cela représenterait moins de 5% des loyers et qu'ils essaient d'équilibrer les coûts d'une gérance en économisant avec les logiciels informatiques. Elle affirme qu'en optimisant les coûts on ne devrait pas voir de différence dans le budget.

Mme Séverine Dehais dit qu'elle a des doutes car elle connaît l'entreprise OFISA depuis longtemps et dit qu'avec eux les coûts ont plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer.

Mme Angèle Deillon dit que selon elle ça évolue bien et les programmes s'améliorent en regroupant plusieurs choses en une. Et de toute façon, à la fin la proposition devra passer devant le Conseil.

M. Vincent Barbay demande quelle influence cela aura sur les loyers.

Mme Angèle Deillon dit qu'elle ne peut pas répondre pour le moment à cette question puisqu'ils n'ont pas encore de gérance.

L'assemblée n'a pas de questions ou de remarques concernant ce préavis.

Le Préavis No 11/2023 est accepté avec une abstention.

### **8. Préavis No 12/2023 de la Municipalité de Mollens concernant le nouveau règlement communal sur le cimetière et les inhumations**

#### **8.1 Rapport de la commission de gestion**

Le Président cède la parole à M. Vincent Barbay pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

#### **8.2 Rapport de la commission ad hoc «règlement communal du cimetière»**

Le Président cède la parole à M. Emmanuel Léchaire pour la lecture du rapport de la commission ad hoc «règlement communal du cimetière»

Le Préavis No12/2023 est accepté à l'unanimité.

### **9. Rapport des délégués du Conseil Général**

Le Président cède la parole à Mme Joëlle Wacht, déléguée ASIABE.

Elle lit d'abord le rapport de la séance du Conseil d'établissement (CET) qui s'est tenu le 10 octobre dernier dont ressortent les points suivants :

- La Directrice sollicite les membres du CET pour la mise en congé des élèves les mercredis 11.10.2023 et 15.05.2024 afin d'organiser des journées pédagogiques.
- Elle parle ensuite du Concept 360, établi par le Département de l'enseignement et de la formation, proposant notamment un catalogue de prestations dont fait partie la durabilité.
- Une semaine sur la durabilité sera d'ailleurs renouvelée en juin 2024.
- Des déprédations ont été signalées entre le collège et la gare d'Apples (zone grise). Une proposition a été faite pour engager les surveillants du parascolaire en tant que patrouilleurs.

Mme Joëlle Wacht lit ensuite le rapport de la séance du 12 octobre 2023 de l'ASIABE, qui a eu lieu à Sévery et elle nous fait part des sujets de discussion abordés:

- Préavis 04/2023 – Budget 2024: augmentation de plus de 24% comparé au budget 2023 due à la création de structures supplémentaires nécessaires pour la garde des enfants. Une augmentation sur 2 ans de 75% du personnel administratif, due aux nouvelles tâches de l'ASIABE et à l'agrandissement du parascolaire. Négociations en cours avec le MBC pour le transport des écoliers.
- Préavis 05/2023 – Demande d'un crédit de fr. 600'000.- pour la mise à jour des installations réseaux dans tous le collèges ASIABE: prise en main de l'ASIABE de ce projet.

- Préavis 06/2023 – Nouveau règlement parascolaire: règlement fondé sur celui mis en application en 2019 qui a fait l'objet de plusieurs ajouts et modifications, entre autres le règlement tarifaire. Mme Wacht se tient à disposition pour en donner de plus amples informations.

Pour conclure, Mme Joëlle Wacht, nous explique que, suite à une analyse faite par le Service technique du groupe de faisabilité pour les futures constructions scolaires à Apples qui a révélée que le projet ne respectait pas le volume autorisé, la construction du nouveau collège est mise en pause.

#### **10. Information de la Municipalité**

M. Gabriel Reber explique que les toilettes et le chauffage du caveau sont déjà en service et que le reste du projet sera achevé au printemps ou au moins au cours de l'année 2024. Ils ont déjà reçu le nouveau véhicule de la commune qui est déjà utilisé depuis la semaine dernière. Et pour finir le chauffage du bâtiment de l'ancienne école est aussi déjà en service.

Mme Christelle Meyer nous informe que le Noël des Aînés a eu lieu le 1er décembre à Ballens, il y avait une quinzaine de participants de Mollens dont le doyen, M. Pierre Lang qui a fêté ses 90 ans en avril. La doyenne de Ballens, qui entre dans sa centième année, était également présente. C'était une magnifique journée et ils ont eu beaucoup de plaisir à y participer. Elle nous informe ensuite que comme chaque année des bons du téléski de la Vallée de Joux sont à disposition auprès de l'administration, ils donnent droit à un abonnement de 7 jours, il faudra par contre les rapporter après utilisation.

Mme Angèle Deillon nous informe des festivités de fin d'année. La Jeunesse et les Paysannes vaudoises ont déjà décoré deux fontaines et il en reste encore 2, une ce samedi avec un apéritif dès 18h00 à la fontaine du Carroz et une le samedi 16 décembre également avec un apéritif dès 18h00 offert par les Mitchabou'Tchou à la fontaine de la Croix. Le mercredi 13 il y aura une balade contée avec deux conteuses après laquelle il y aura un verre de l'amitié offert au caveau du Château par la municipalité. Enfin, le 20 décembre, il y aura le culte de Noël, à la sortie un vin chaud sera offert par la municipalité tandis que la fanfare préparera une raclette à la salle du Conseil. Elle nous invite à y participer.

Au nom de la municipalité, M. Gabriel Reber remercie tout le monde pour la confiance et le soutien témoignés tout au long de l'année écoulée et nous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

#### **11. Propositions individuelles et divers**

Le Président nous informe que, suite à l'intervention de M. Alexandre Rosset concernant l'envoi numérique des annexes aux convocations des séances du Conseil, il a préparé une liste dans laquelle nous pourrions indiquer en fin de réunion si nous souhaitons recevoir à l'avenir les documents par courrier électronique ou sur papier. Il nous rappelle que selon les articles 13 et 14 de la Loi sur les Communes, la convocation elle-même doit être envoyée sur papier.

M. Roger Santschy, concernant le stationnement des voitures qui devient de plus en plus catastrophique le soir, dit qu'il faudrait trouver une solution surtout pour le restaurant afin que les gens qui viennent à Mollens pour s'y rendre aient envie de revenir.

Mme Angèle Deillon dit qu'en effet l'aubergiste les a déjà incités à trouver une solution. Ils sont conscients du problème et étudient toutes les solutions possibles.

M. Roger Santschy demande pourquoi il n'est pas possible d'ouvrir la Place de l'Amitié cet hiver.

Mme Angèle Deillon affirme qu'il y a quinze jours encore, il y avait des fouilles sur la place et qu'en tout état de cause, il ne serait pas légalement possible de l'ouvrir pour des raisons de sécurité, et qu'en outre, il y a maintenant du matériel stocké.

M. Vincent Barbay indique qu'il y a une cinquantaine de places de parking à la cantine et que les gens pourraient s'y rendre pour se garer. Il précise ensuite que si une personne se rend à Lausanne au restaurant, elle ne s'attend pas à trouver une place de parc devant.

M. Emmanuel Léchaire propose de poser des panneaux de signalisation pour accéder à la halle des fêtes.

Mme Angèle Deillon dit avoir déjà informé l'aubergiste de la possibilité de se garer à la Halle des fêtes, mais il leur a dit que c'était trop loin pour ses clients.

Le Président est revenu sur la séance villageoise du 23 novembre 2023 et sur le fait que le Syndic quittera ses fonctions au plus tard le 28 février 2024. Au nom du Conseil, il a tenu à le remercier pour son engagement au sein de la Commune durant ces années.

Pour clore la séance, le Président a souhaité aux Conseillères et Conseillers de bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève la séance à 20h38 en invitant l'assemblée à un apéritif.

Le Président:



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni